

Le Recteur de l'académie

à

Madame la Secrétaire Académique du SNES

Lille, le 16 octobre 2009

RECTORAT

Département des Examens
et Concours

Secrétariat
DG/LB/09.1554

Affaire suivie par :
Dany GAUTHIER
Adjoint

Téléphone :
03 28 37 15 12
Télécopie :
03 28 37 15 01
Mél :
ce.dec@ac-lille.fr

20 Rue Saint Jacques
BP 709
59033 Lille cedex

Madame la Secrétaire Académique,

Par lettre en date du 21 septembre 2009, vous avez souhaité attirer mon attention sur les modalités de versement des indemnités aux enseignants qui participent aux opérations du baccalauréat.

Je suis en mesure de vous communiquer les précisions suivantes :

1/ En ce qui concerne les distances, l'application «IMAG'IN» ne comporte pas de chiffres pré-calculés. L'enseignant a la possibilité d'entrer les chiffres correspondant à la distance réelle qu'il a eue à effectuer, mais un contrôle automatique de cohérence est réalisé par l'application.

2/ S'agissant du choix entre résidence administrative et résidence personnelle, l'application nationale prend en compte la situation la moins onéreuse.

3/ La totalité du temps de prise en charge du candidat, notamment pour la partie orale de l'épreuve anticipée de français doit être retenue (soit 30 minutes). Une modification a été effectuée par mes services dans l'application «IMAG'IN», début septembre, puisque le paramétrage national n'était pas réalisé en ce sens.

Cependant, une régularisation est en cours pour les quelques enseignants qui ont été indemnisés sur la base de 20 minutes.

4/ La présence du NUMEN est obligatoire dans l'application «IMAG'IN». La connexion à «IMAG'IN» à «I-PROF» et à la messagerie électronique se fait avec l'identifiant et le mot de passe qui, par défaut, la première fois, est le NUMEN. Cependant, pour une question de sécurité, il est recommandé de charger ce mot de passe, ce qui peut se faire à tout moment de l'année.

5/ S'agissant de la connexion à l'application «IMAG'IN», le chargement du mot de passe ne pose pas de problème.

En effet, il suffit, pour l'enseignant, d'aller sur la page «Webmail» du site académique, et de choisir la rubrique correspondant à la perte du mot de passe.

Mes services restent, bien entendu, à votre disposition pour tout complément d'information éventuel.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Académique, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale de l'Académie de Lille



F. DELHOUCHE

Bernard DUBREUIL